

14
OCT
2024

Table ronde sur la violence obstétricale : tirer parti des mécanismes régionaux pour les litiges et le plaidoyer stratégique

Note conceptuelle

Organisateur:

Coalition Bridging the Gap dans le cadre de la Plateforme des femmes (Initiative pour le contentieux stratégique en Afrique, Réseau kényan des questions juridiques et éthiques sur le VIH et le sida, et Institut Dullah Omar)

Time:

13:00 - 16:00 GMT

Location:

Centre international de conférences Jawara (hybride), (ISLA - Salle de presse 1)

Introduction

La violence obstétricale, qui englobe une série d'abus, de pratiques coercitives et de mauvais traitements subis par les femmes pendant et après l'accouchement, représente un défi important au sein des systèmes de santé à travers l'Afrique. Cette violence se manifeste sous diverses formes, allant des procédures médicales non consenties à la violence verbale, en passant par la maltraitance physique et la violation des droits reproductifs. Alors que la violence obstétricale est de plus en plus reconnue comme un problème grave, sa complexité est aggravée par l'absence de définitions cohérentes, la normalisation de ces pratiques et l'absence de cadres



juridiques adéquats pour y remédier. Cette violence est profondément liée au sexe, à la race et au statut socio-économique, affectant de manière disproportionnée les groupes vulnérables, tels que les femmes à faible revenu et les femmes noires.

La Coalition Bridging the Gap, par le biais de sa Plateforme des femmes, a été à l'avant-garde des efforts visant à mettre en lumière et à plaider les cas de violence obstétricale à travers le continent. Cette table ronde s'appuie sur une discussion précédente tenue en marge de la 78ème Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), où des organisations de la société civile, des experts juridiques et des défenseurs des droits de l'homme se sont réunis pour examiner le rôle des mécanismes régionaux dans la lutte contre la violence obstétricale. Cette table ronde a servi de plate-forme essentielle pour débattre des défis définitionnels et juridiques entourant la violence obstétricale, et elle a fourni une base pour l'élaboration de stratégies visant à tirer parti des organes régionaux de défense des droits de l'homme comme la CADHP pour tenir les États responsables.

Lors de la précédente table ronde, qui s'est tenue le 18 octobre 2023, les participants se sont concentrés sur la compréhension de la violence obstétricale à travers les cadres de la violence à l'égard des femmes (VAW) et de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR). Ces cadres, bien que distincts, se recoupent pour aborder les dimensions sexospécifiques et reproductives de la violence subie par les femmes pendant l'accouchement. En outre, la discussion a mis en évidence les principaux obstacles aux litiges dans les cas de violence obstétricale, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance limitée des droits reproductifs des femmes et les complexités liées à la preuve de la négligence médicale lorsque les dommages psychologiques sont répandus.

S'appuyant sur ces discussions, cette table ronde du 14 octobre 2024 vise à faire avancer la conversation en se penchant sur la manière dont les litiges stratégiques et le plaidoyer au niveau régional, en particulier par le biais de la CADHP, peuvent être utilisés pour faire progresser les protections contre la violence obstétricale. S'appuyant sur la récente communication de la CADHP 564 de 2015) Centre de droit communautaire et trois autres c. Nigéria, cette session fournira une réflexion critique sur la jurisprudence émergente dans la région et sur la manière dont elle peut façonner notre compréhension de la violence obstétricale.



En outre, la session explorera les normes normatives et les outils procéduraux au sein du système africain des droits de l'homme – tels que les observations générales, les résolutions et les lois types – qui peuvent être utilisés pour renforcer le plaidoyer et tenir les États responsables de leurs obligations de protéger les femmes contre la violence obstétricale.

Les résultats de cette table ronde contribueront directement à l'élaboration de stratégies de plaidoyer et juridiques, ainsi qu'à l'établissement de partenariats pour un engagement durable avec les mécanismes régionaux des droits de la personne. Les participants auront également l'occasion de réfléchir aux développements récents et aux défis posés par le plaidoyer en faveur de la reconnaissance de la violence obstétricale à la fois comme une violation fondée sur le genre et comme un problème critique de santé reproductive.

Objectifs de la Table ronde

- S'appuyer sur les discussions de la 78e session de la CADHP et faire avancer le dialogue sur la violence obstétricale.
- Partager les résultats de la recherche sur la violence obstétricale dans certains pays africains et éclairer le plaidoyer de la CADHP.
- Analyser la jurisprudence émergente, y compris l'affaire du Nigéria, et évaluer ses implications pour la responsabilité de l'État.
- Élaborer une stratégie sur l'utilisation des mécanismes de la CADHP pour lutter contre la violence obstétricale, en se concentrant sur les résolutions, les commentaires généraux et les lois types.

Principaux thèmes de discussion

- Examen des discussions précédentes
- Ancrer la table ronde dans les discussions de la session précédente de la CADHP. Présentez les résultats de la dernière réunion pour encadrer le contexte de cette session.
- La note conceptuelle et les rapports de réunion serviront de documents de base.
- Jurisprudence sur la violence obstétricale - le Centre de droit communautaire et trois autres c. Le Nigeria et ses implications
- Discuter de l'affaire du Centre de droit communautaire et de trois autres c. Nigeria. Réfléchir aux implications pour la responsabilité de l'État et à la manière



dont la réponse de la CADHP à de tels cas façonne les futures stratégies de contentieux.

- Utilisation stratégique des mécanismes des droits de l'homme
- Examiner les possibilités procédurales au sein des mécanismes de la CADHP (résolutions, observations générales, lois types) qui peuvent aider à lutter contre la violence obstétricale. Identifier les approches les plus appropriées pour renforcer le plaidoyer à travers la CADHP

Résultats attendus

- Une stratégie cohérente pour impliquer les mécanismes régionaux des droits de l'homme dans la lutte contre la violence obstétricale.
- Recommandations pour faire progresser les cadres normatifs au niveau de la CADHP.
- Points d'action pour la collaboration future entre les partenaires afin d'assurer des efforts durables de défense des intérêts et de litiges.
- Un référentiel de recherches et de connaissances sur la violence obstétricale en Afrique

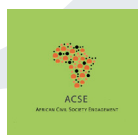
Coordonnées

**Pour toute demande de renseignements, veuillez
contacter :**

Ngina Muyanga (KELIN) : nginamuyanga@kelinkkenya.org

Mai Aman (ISLA) : mai@the-isla.org /

Wabia Karugu : wabia@the-isla.org



Ordre du jour

Heure	Session	Facilitateur
13:00-13:15	Mot de bienvenue & Introduction	Bridging the Gap Coalition
13:15-13:30	Examen de la CADHP précédente Résultats de la table ronde	Mai Aman <i>ISLA</i>
13:30-14:00	La jurisprudence de la Centre de droit communautaire et trois autres c. Nigéria et Implications	Prof. Maria Assim <i>DOI</i>
14:00-14:30	Utilisation stratégique des droits de l'homme Mécanismes de traitement de la violation obstétricale	Ngina Muyanag <i>KELIN</i>
14:30-15:50	Discussion ouverte et Réflexions sur les partenariats et prochaines étapes	All participants
15:50-16:00	Conclusion	Bridging the Gap Coalition

